

LE PETIT JOURNAL



Décembre 2017

CONTACT



Mairie d'Haudainville
1 rue de Verdun
55100 Haudainville

☎ 03 29 84 62 86
Fax 03 29 83 98 94

mairiehaudainville@wanadoo.fr
www.haudainville.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE



Lundi 15 h 30 à 18 h 30
Mercredi 15 h 30 à 18 h 30
Vendredi 09 h 00 à 11 h 30

Le maire ainsi que les adjoints se tiennent à votre disposition le

Samedi de 10 h à 12 h

Rendez-vous possible auprès du secrétariat de la Mairie.

En dehors des permanences ci-dessus et **en cas d'urgence** vous pouvez contacter le Maire ou les adjoints aux numéros ci-après :

Louis Kutschruiter
06.87.51.85.84

Eric Preud'homme
06.08.48.75.97

Jean-Luc Lorin
06.68.44.09.73

LE MOT DU MAIRE

La **cérémonie des vœux se déroulera le samedi 13 Janvier 2018 à 11 h 00** dans la Salle Polyvalente. C'est avec un grand plaisir, qu'avec mes collègues élus au conseil municipal, je vous accueillerai pour cette traditionnelle cérémonie des vœux, moment privilégié pour évoquer le travail accompli et les projets à venir, mais surtout un agréable moment de **convivialité** et de rencontre. **Tous les Haudainvillois et Haudainvilloises sont invités. Venez nombreux !**

D'ores et déjà, je remercie très sincèrement les professionnels, associations ou particuliers qui œuvrent tout au long de l'année afin d'animer et dynamiser notre commune. **MERCI !**

Dans l'attente de vous rencontrer, je vous souhaite de très belles fêtes de fin d'année, avec une pensée toute particulière pour ceux qui traversent un moment difficile.

Très Bonne Année 2018 !

Louis KUTSCHRUITER

LA FORÊT : UN ESPACE A PARTAGER

La forêt est un espace partagé : **promeneurs, chasseurs et exploitants forestiers** s'y retrouvent, que ce soit pour un loisir ou une activité plus laborieuse. En cet hiver 2017/ 2018, certaines parcelles vont connaître un regain d'activité. En effet le 15 décembre aura lieu l'attribution des lots pour une part de bois de chauffage. 31 cessionnaires sont inscrits. M. Bouscasse, notre agent patrimonial, aidé par les membres de la Commission Forêt, procédera au tirage au sort et distribuera les différents documents, mode d'emploi, contrat, plan des parcelles. Les travaux d'exploitation commenceront à partir du 15 janvier 2018. Cette année, par décision du Conseil Municipal, le stère est vendu au prix de 9 € et les arbres dont le diamètre était supérieur à 30 cm sont abattus par des professionnels. Cette année encore des **promeneurs imprudents** se sont retrouvés dans les zones de chasse alors que celles-ci sont signalées et que les journées de chasse sont affichées.

Soyez prudents si vous vous trouvez en forêt : avant de partir, regardez **les calendriers de chasse** et évitez les lieux de coupe. Ces documents sont affichés sur les différents panneaux de la mairie.

ÉTAT CIVIL

Naissance :

Eléana DE MARCH, le 2 décembre

Décès :

MALARD Jean-Claude, le 16 novembre

PROCHAIN CONSEIL

Vendredi 23 février 2018



Délibérations

Forêt : prix du stère de bois

Modification du calcul des attributions de compensation de chaque commune suite à la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération validée par délibération du 15 décembre 2016 et entérinée par arrêté préfectoral du 2 octobre 2017

La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun (C.A.G.V.) a été créée au 1^{er} janvier 2015 sur le fondement de statuts nécessairement provisoires, composés, pour les compétences facultatives, de la simple juxtaposition des anciennes compétences des Communautés de Communes de Verdun et Charny sur Meuse. Par délibération du 15 décembre 2016, la CAGV a adopté la procédure visant la modification statutaire et permettant ainsi, conformément à la loi, l'exercice de compétences homogènes sur l'ensemble du territoire. La Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a également approuvé les intérêts communautaires définitifs des compétences obligatoires et optionnelles applicables dès l'exercice budgétaire 2017.

Afin d'accompagner dans les meilleures conditions l'organisation des transferts de compétences, des conventions financières ont été prévues entre la Communauté d'Agglomération et les communes concernées pour que toutes les dépenses et les recettes effectuées par une commune en 2017 au titre des compétences transférées soient régularisées.

La modification statutaire a été entérinée par arrêté préfectoral du 2 octobre 2017.

L'harmonisation des statuts sur l'ensemble du territoire implique, pour chaque commune, un transfert de charges en lien avec les compétences transférées.

La Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées (CLECT) a validé le 15 novembre 2017 les transferts de charges évalués pour chaque commune ainsi que la détermination des nouvelles attributions de compensation qui en découlent.

Il a été transmis en annexe le compte rendu de la CLECT du 15 novembre 2017. Le diaporama qui présente la méthode d'évaluation des charges à transférer est disponible au sein de chaque commune.

Les attributions de compensation liées à la compétence voirie sont issues d'un mode de calcul axé sur l'entretien futur des voiries. Elles ont été calculées sur la base d'une projection annuelle des besoins cumulés pour toutes les communes, réalisée en 2016 par le cabinet d'étude AJ Conseil. Pour ne pas pénaliser les communes « rurales », la répartition des attributions de compensation par commune est proportionnelle à la population DGF 2016 (à l'exception des villages détruits) et non en fonction des mètres linéaires estimés de voirie.

Les attributions de compensation liées aux autres compétences émanent des données comptables 2016 recensées dans les communes. Pour chaque compétence, toutes les sources et les modes de calculs sont historisés et disponibles au sein de chaque collectivité.

Il est important de préciser que la réunion de la CLECT du 15 novembre 2017 a été l'aboutissement d'un travail collégial réalisé en amont avec chaque maire et/ou adjoints ainsi que les secrétaires de mairie.

Pour chaque commune, un observatoire budgétaire et fiscal a été mis en place afin de proposer, dans la durée, un accompagnement « à la carte » et mieux « visualiser » les évolutions budgétaires de chaque collectivité.

A l'appui de ces observations, suite à l'avis favorable à l'unanimité des membres de la CLECT, et après débat le conseil municipal à l'unanimité adopte :

- le rapport de la CLECT

- le calcul des charges à transférer identifié dans le tableau de synthèse joint à la présente délibération,

Et charge Monsieur le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Le versement ou l'encaissement des attributions de compensation ajustées donne les montants totaux suivants :



Communes	Attribution de compensation versée par la commune à l'Agglomération	Attribution de compensation versée par l'Agglomération à la commune
BETHELAINVILLE	6 490	
HAUDAINVILLE	10 914	
SIVRY-LA-PERCHE	4 870	
THIERVILLE-SUR-MEUSE	362 026	
VERDUN	2 292 102	
BEAUMONT-EN-VERDUNOIS	3 969	
BELLEVILLE-SUR-MEUSE		39 112
BETHINCOURT		1 528
BEZONVAUX	1 664	
BRAS-SUR-MEUSE		132 613
CHAMPNEUVILLE		8 781
CHARNY-SUR-MEUSE		112 921
CHATTANCOURT		6 451
CUMIERES-LE-MORT-HOMME	1 193	
DOUAUMONT	1 404	
FLEURY-DEVANT-DOUAUMONT		3 082
FROMERVILLE-LES-VALLONS		10 660
HAUMONT-PRES-SAMOGNEUX	1 606	
LOUVE-MONT-COTE-DU-POIVRE	3 937	
MARRE		4 417
MONTZEVILLE	3 339	
ORNES		2 595
SAMOGNEUX	621	
VACHERAUVILLE		3 927
VAUX-DEVANT-DAMLOUP		5 339
BELLERAY		17 929

Une deuxième délibération sera ensuite nécessaire pour confirmer ces mêmes attributions de compensation après délibération de la Communauté d'Agglomération.

Convention de mise à disposition des biens immeubles et meubles de la commune d'Haudainville à la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun au titre de la compétence « scolaire et enfance ».

Par délibération du 29 janvier 2015, la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun a décidé, après avis favorable du Bureau et du Comité des Maires, la généralisation sur l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun de la compétence "scolaire et enfance".

Est réputé d'intérêt communautaire l'ensemble des activités spécialement destinées à la petite enfance (RAM, crèche, etc.) à l'enfance (accueil périscolaire et extrascolaire, nouvelles activités périscolaires (NAP), restauration, transport scolaire accompagné, centres aérés avec ou sans hébergement), gestion du personnel affecté à l'ensemble des activités d'accueil et de gestion scolaire et du périscolaire (ATSEM, etc..) :

- les actions communautaires ayant pour objet ou pour effet d'assurer un soutien aux activités liées à la petite enfance, aux scolaires et périscolaires ou visant à assurer l'égalité des chances telles que projet éducatif global de territoire, plan de réussite éducative, etc.
- la construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion de locaux visant à implanter des structures d'accueil destinées à la petite enfance,
- la construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion de bâtiments scolaires et périscolaires, etc...
- la construction, l'aménagement, l'entretien et la gestion de ludothèque sur le territoire.

L'article L1321-1 du code général des collectivités territoriales, dispose que tout transfert de compétence entraîne de plein droit la mise à disposition de la collectivité bénéficiaire des biens meubles et immeubles utilisés pour l'exercice de cette compétence, ainsi que l'ensemble des droits et obligations qui s'y rattachent. La mise à disposition est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre la commune antérieurement compétente et l'établissement public de coopération intercommunale.

Cette mise à disposition ne constitue pas un transfert en pleine propriété mais simplement la transmission des droits et obligations des propriétaires.

La création de la Communauté d'Agglomération s'est accompagnée d'une réorganisation complète de toutes les procédures comptables. Concrètement, cela permet de disposer d'une vision patrimoniale informatisée pour chaque bâtiment (Valeur Comptable Nette d'un bâtiment, coût annuel des investissements).

La phase de saisie et d'ajustement avec l'actif du Trésorier a été planifiée sur deux ans, ce qui explique ainsi le décalage sur l'exercice 2017 des écritures patrimoniales liées au transfert de la compétence « scolaire et

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL – VENDREDI 8 DECEMBRE 2017 (SUITE)

enfance" de la commune d'Haudainville à la Communauté d'Agglomération.

En application de la convention financière du 28 janvier 2015 entre la Communauté d'Agglomération du Grand Verdun et la commune de Verdun, les transferts des agents et des contrats juridiques, en lien avec l'exercice de la compétence "scolaire et enfance", ont progressivement été effectués au cours de l'année 2015 avec une régularisation budgétaire en fin d'année entre les deux collectivités.

Ainsi, à la date de signature des procès-verbaux de mise à disposition, les contrats juridiques en cours ont été initiés par la Communauté d'Agglomération. La signature de la convention de mise à disposition permettra toutefois de régulariser les transferts des contrats de prêts au titre de la compétence scolaire.

L'ensemble des fiches immobilisations transférées de l'actif financier de la commune d'Haudainville à la Communauté d'Agglomération représente une valeur comptable nette de 623 372,37 euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la Communauté d'Agglomération et la commune d'Haudainville au titre du transfert de la compétence « scolaire et enfance », fixant les caractéristiques administratives, juridiques et financières relatives aux biens mis à disposition et tous documents s'y rapportant.

Cimetière :

Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'il serait judicieux de continuer d'améliorer la gestion du cimetière communal en procédant à un relevé photogrammétrique par Drone Civil et à l'acquisition d'un logiciel Cimetière de France.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte la proposition comme présentée et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et signer tous documents s'y rapportant.

Indemnités du Receveur :

Comme chaque année, une indemnité de conseil est versée au receveur sur la base des moyennes des 3 dernières années.

Pour 2017, cette indemnité se monte à 360 € brut.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré accepte le versement de l'indemnité comme proposée, charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et signer tous documents s'y rapportant.

Encaissement chèques et espèces (repas des aînés)

Suite au repas des aînés ayant eu lieu le 26 novembre, des personnes extérieures sont venues se joindre à leurs amis.

Ces personnes, au nombre de 14, ont réglé leur repas soit 35 € par personne.

Afin de pouvoir verser le montant de ces repas à la trésorerie, votre accord est demandé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide d'accepter la prise en charge des chèques reçus pour un montant de 210 € ainsi que les règlements en espèces pour un montant de 280 € et charge Monsieur le Maire de faire le nécessaire et signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Informations diverses

Vie du village :

Le repas des aînés s'est déroulé le 26 novembre. 72 personnes dont 14 extérieures se sont retrouvées pour cette occasion.

Le Téléthon s'est bien déroulé le samedi 2 décembre. 90 personnes ont participé à la marche et au repas.

Une saynète « la légende de Saint Nicolas » a été présentée par les enfants des NAP, plus de cent personnes y ont assisté.

Travaux Communautaires :

Les travaux d'enfouissement ont débuté comme prévu le 4 décembre. L'entreprise s'arrêtera le 20 décembre jusqu'à début janvier. Une réunion de chantier a lieu tous les mercredis et un point a été fait sur les écoulements et regards pour les eaux pluviales.

Les dates des prochains conseils municipaux pour 2018 sont fixées au 23 février, 6 mars, 18 mai, 29 juin, 7 septembre, 19 octobre et 7 décembre.

CONSEIL D'ECOLE DU 1^{ER} TRIMESTRE

Le 1^{er} conseil d'école a eu lieu le 7 novembre dernier, à l'ordre du jour :

Résultats des élections des représentants de parents d'élèves : 204 inscrits sur la liste électorale, 55,39 % de taux de participation, 6 sièges pourvus.

Effectifs et organisation de l'école : A ce jour, l'école compte 131 élèves, dont 27 élèves de niveau élémentaire provenant de Belrupt, répartis de la manière suivante :

- Classe de Mme MORVILLE : 5 TPS (+1 rentrée en janvier), 10 PS
- Classe de M. ROUYER : 11 GS et 10 MS
- Classe de Mme BARGIBANT : 22 CP
- Classe de Mme PETIT : 23 CE1
- Classe de Mme PIERRON : 16 CE2 et 8 CM1
- Classe de Mme RAGON et M. LOUIS : 26 CM2

L'équipe éducative est composée de 8 enseignants. Mme HEMMERLE intervient en complément de service de Mme PETIT et de M. ROUYER tandis que M. LOUIS complète le temps partiel de Mme RAGON. Pour la rentrée 2018, 115 élèves sont attendus. A savoir que l'école a fait l'objet d'une mesure d'alerte en janvier 2017 et qu'il convient de s'attendre dans un avenir proche à une fermeture de classe si les effectifs continuent à diminuer.

Présentation du règlement intérieur et de la Charte de la Laïcité : Le règlement de l'école ainsi que la Charte de la Laïcité sont présentés. Le Conseil d'école approuve le règlement proposé. Les parents seront destinataires d'un coupon réponse attestant qu'ils ont bien pris connaissance du règlement et de la charte de la Laïcité mis en ligne sur l'Espace Numérique de Travail de l'école.

Monsieur le Maire constate que le stationnement aux abords de l'école aux heures d'entrées et de sorties est anarchique. Il rappelle que ces incivilités nuisent à la sécurité des enfants et informe que si ces comportements persistent il fera appel à la police pour verbaliser.

Bilan des travaux : L'équipe enseignante remercie M. DIHE qui a relancé le projet d'aménagement de la cour. Ce projet a été déposé à la fin de l'année scolaire et des tracés au sol ont été réalisés pendant les grandes vacances.

Il conviendra cependant d'être vigilant quant à la tenue de ces tracés dans le temps. L'aménagement de la cour devrait se poursuivre au printemps avec l'installation de tables et de bancs pour que les enfants puissent disposer d'un coin calme.

Un nouveau système d'alarme (intrusion et incendie) et un système de surveillance ont été installés pendant les vacances de la Toussaint. La société qui a procédé à l'installation de ces systèmes viendra prochainement former les enseignants à l'utilisation de ces systèmes.

Travaux à prévoir :

- Le panneau d'affichage de l'école a été détérioré. Face à l'obligation d'afficher certains documents, il est demandé son remplacement.
- A ce jour, le visiophone qui était prévu n'est toujours pas installé. Mme THIL prend note et promet de faire le nécessaire pour que l'école soit équipée au plus vite.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil d'école qu'il a demandé à la CAGV de poursuivre les travaux d'entretien des bâtiments entrepris par la commune et qu'il a demandé que 2 salles de classe soient repeintes et que des rideaux soient installés dans le bureau du directeur. Mme THIL confirme que cette demande a bien été enregistrée mais précise qu'aucune décision dans ce sens n'a été prise à ce jour.

Compte-rendu de l'exercice incendie et confinement : L'exercice d'évacuation incendie s'est déroulé le 29 septembre sans complication. Les élèves ont suivi les consignes et ont rejoint le point de rassemblement. Cependant, une des deux alarmes en maternelle ne s'est pas déclenchée. L'installation du nouveau système d'alarme plus performant devrait solutionner ce problème.

Projets de classe : Mme THIL rappelle que la caisse des écoles alloue annuellement 19,53 euros par enfant. Dans le cadre de l'aide à la mobilité, il est prévu le versement de 3 euros par enfant et par année scolaire.

Questions diverses :

- Mme THIL communique aux membres du conseil d'école les résultats de la consultation sur les rythmes scolaires. Elle précise qu'un conseil d'école extraordinaire se tiendra début décembre à ce sujet.
- Monsieur le Maire tient à remercier l'association des Petits Ânon pour leur engagement ainsi que les enseignants et élèves pour leur participation aux cérémonies du 11 novembre.
- Mme RAGON précise que, même si l'enseignement de l'anglais n'apparaît pas dans l'emploi du temps de la classe, il est encore dispensé.

SAINT NICOLAS RACONTE ET JOUE...

Certains se sont étonnés de la réalisation des enfants en ce mardi 5 décembre où la légende de Saint Nicolas fut présentée aux parents, aux grands-parents, aux copains et à tous ceux qui voulaient se détendre. Les enfants de 2 à 11 ans nous ont montré qu'ils savaient tenir leur engagement et ils ont tenu. Ils ont répété, ils ont chanté, ils se sont costumés en l'honneur de Saint Nicolas. Les plus petits étaient de la partie, déguisés en animaux. Les plus grands furent qui, Saint Nicolas, qui, le Père Fouettard, qui, le boucher, qui les trois petits enfants, qui, la maman, qui, le papa jardinier, qui, le papillon ... chacun avait son rôle dans cette célèbre légende d'un auteur meusien, Sylvain Thomassin. Il ne faut pas oublier le réalisateur Mélina et les metteurs en scène, Evelyne et Philomène ainsi que les décorateurs. Il ne faut pas non plus oublier Guillaume, l'accordéoniste.

Les nombreux adultes et enfants présents ont pris plaisir à écouter chants et dialogues.

Les acteurs étaient heureux de montrer leur persévérance et leurs capacités et de le partager autour d'eux. Après cet exploit, ils se sont régalés autour du goûter.



LA CROIX-ROUGE FRANCAISE VIENT A LA RENCONTRE DES HABITANTS D'HAUDAINVILLE

Depuis toujours, la Croix Rouge s'engage sur tous les fronts pour prévenir et apaiser les souffrances. Pour pouvoir continuer à agir auprès des personnes en difficultés sur l'ensemble du territoire la Croix-Rouge française a besoin de faire connaître auprès du grand public ses missions, ses besoins et les défis qui restent à relever. Une campagne de sensibilisation en porte-à-porte aura lieu à Haudainville entre le 25 décembre et le 20 janvier à raison de 3 jours sur cette période. Ces campagnes ont également pour objectif de trouver de nouveaux soutiens réguliers **mais ne feront pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques.**

LES SOUS-OFFICIERS DE SAUMUR DANS NOTRE COMMUNE

Un détachement des écoles militaires de Saumur / école de cavalerie effectuera des exercices tactiques d'instruction au profit de la Division de formation des sous-officiers avec un passage éventuel dans notre commune entre le 16 et 22 janvier 2018.

Ces exercices seront mis en œuvre avec des véhicules blindés légers et des véhicules légers dans **le strict respect de la réglementation routière et des propriétés privées.**

SAINT NICOLAS EN VISITE A HAUDAINVILLE

Samedi 9 décembre 2017, Saint Nicolas avait donné rendez-vous aux enfants de Haudainville. Accompagné du Père Fouettard, il s'est promené dans les rues du village en calèche, suivi de près par les enfants qui avaient pour l'occasion apporté nombres d'instruments de musique confectionnés.

Dans la cour de l'école, Saint Nicolas a ensuite procédé à une distribution de friandises à tous les enfants sages. Les enfants ont également pu se réchauffer en dégustant un chocolat chaud préparé et offert par l'association du SLC La Béholle.

ÉVALUEZ VOS DROITS A DES PRESTATIONS SOCIALES EN QUELQUES CLICS

Évaluez vos droits à plus d'une vingtaine de prestations sociales en quelques minutes.

Allocations familiales, revenu de solidarité active (RSA), prime d'activité, aide pour l'acquisition d'une assurance complémentaire santé (ACS), allocation logement, allocation de solidarité aux personnes âgées, bourses ... Il est parfois difficile de savoir à quelles aides on est éligible et nombreux sont les ayants droit qui s'ignorent.

L'allocation de solidarité pour les personnes âgées (Aspa, ex-minimum vieillesse) par exemple est l'une des prestations les moins demandées. Moins de la moitié (de 30 % à 43 % selon la Drees) des personnes qui seraient éligibles à l'aide pour une complémentaire santé (ACS) la demande.

Le site www.mes-aides.gouv.fr compare votre situation personnelle aux critères des principales aides et vous permet ainsi de savoir à quelles aides vous avez droit ainsi que leurs montants et conditions d'attribution.

Vous pouvez ensuite engager les démarches auprès des organismes concernés.

Attention : pour bénéficier pleinement du simulateur, établissez à l'avance les revenus dont vous disposez depuis mars 2016 et accompagnez-vous de votre avis d'impôt sur les revenus 2015.

DEVOIR DE MEMOIRE

C'est au printemps 2016 que Bernard Corriaux en jardinant autour de la maison de son fils Jean Michel découvrit deux plaques d'identité de combattants de la guerre 14/18. Ces plaques avaient appartenu à deux combattants du 3^{ème} Régiment de Tirailleurs Algériens cantonnés à Haudainville.

Le 23 février 1916, le régiment se porte au fort de Belrupt, la côte Saint Michel, le ravin de la ferme de Thiaumont à 1500 m au nord de Fleury... La bataille de Verdun vient de débuter.

Le 13 décembre 2017, Jean Michel Corriaux, accompagné de ses parents, a remis les plaques au Commandant Gréco, Président de l'Amicale du 7^{ème} Régiment de Tirailleurs Algériens.

Cette cérémonie s'est déroulée en présence de monsieur Michelet, président du Comité Local du Souvenir Français, avec la participation des porte-drapeaux du Souvenir Français d'Haudainville et de Belrupt.



MARCHE NOCTURNE AU PROFIT DU TELETHON

Samedi 2 décembre, la neige et les températures hivernales n'ont pas arrêté les 85 randonneurs venus participer à la marche nocturne organisée par la municipalité de Haudainville et l'association "Les Petits Ânon". Cette manifestation, dont les bénéfices seront versés à l'AFM-Téléthon, proposait 2 parcours en forêt de Sommedieu de 6 et 12 kilomètres.

A mi-parcours, vin chaud et chocolat chaud ont permis aux participants de se réchauffer avant de poursuivre leur itinéraire fléché préalablement par Eric et Laurent.

A l'arrivée, spaghettis bolognaise et tarte aux pommes servis par les différents bénévoles attendaient les marcheurs qui finissaient la soirée dans une ambiance conviviale !

REPAS DES AÎNES

Les Aînés de la commune se sont réunis dimanche 26 novembre à la salle polyvalente pour le traditionnel repas dansant de fin d'année offert par la municipalité aux personnes de plus de 65 ans. Bonne chère, musique, danse et convivialité étaient au rendez-vous dans une salle spécialement décorée pour l'occasion.



MARCHE DE NOËL DE L'ÉCOLE EDGAR GASCON

Samedi 9 décembre se tenait, sous le préau de l'école Edgar Gascon, un marché de Noël organisé par les enseignants et les bénévoles de l'association "Les Petits Ânon".

Pour l'occasion, enfants et bénévoles avaient confectionné divers objets de décoration de Noël. Les visiteurs avaient également la possibilité de déguster vin chaud et pâtisseries en toute convivialité.

Les bénéfices de cette manifestation permettront de financer les différents projets portés par la Coopérative Scolaire.



« Le Petit Journal » est un bulletin d'information municipale. La déclaration d'intention de publier est déposée en préfecture de la Meuse, conformément à la loi. Il est imprimé par nos soins en mairie.

Directeur de publication : M. Louis Kutschruiter, Maire de la commune.

Rédacteurs : Mme Valérie Ciré – Mme Béatrice Cornélise – Mme Virginie Lambert – M. Denis Waxweiler